

# Qui est Passerelles ?

SCOP depuis le 1er octobre 2009  
Président Directeur Général: Christophe  
CAPARROS

La SCOP PASSERELLES est née de l'association loi 1901 créée en 1987 dont l'objet social était de promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des personnes en difficultés et de bas niveau de qualification par le biais de l'accès à la formation professionnelle, aux emplois de l'insertion par l'activité économique et par le travail d'accompagnement socio-professionnel. Passerelles a ensuite créé deux nouvelles structures Passerelles insertion et Passerelles Chantiers afin de porter les actions de l'insertion par l'activité économique sur des chantiers permanents ou itinérants. Ces deux structures ont fusionné en 2021 pour devenir Passerelles Synergies (association).



## Retrouvez notre équipe

26 rue Enclos Fermaud – 34000 MONTPELLIER  
04 67 57 05 11 – [clesderoute@passerelles34.fr](mailto:clesderoute@passerelles34.fr)

Site accessible aux personnes en situation de handicap.  
Accueil les après-midis du lundi au vendredi : 14h-18h  
(le vendredi jusqu'à 16h)

Cheikh LO – Coordinateur  
Michelle LORNIER – Responsable pédagogique – Référente handicap  
– Enseignante de la conduite et de la sécurité routière (ECSR)

Cédric AMARGER – ECSR  
Daniel BOULET – ECSR  
Alexandre MARTIN – ECSR  
Aurélie TAUPIN – Secrétaire de l'auto-école

Site web : <https://www.passerelles-chantiers.fr/index.php/aide-a-la-mobilite/auto-ecole-cles-deroute>

Agrément préfectoral n° I 16 034 0001 0



## Clés de Route Auto-école associative MONTPELLIER



L'école de conduite associative **Clés de Route** à Montpellier s'adresse exclusivement à des publics rencontrant des difficultés en auto-école classique.

Elle poursuit trois objectifs :

- Proposer un accompagnement personnalisé dans l'apprentissage du code de la route et de la conduite en vue d'obtenir le permis B
- Développer des comportements routiers sûrs et citoyens
- Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi et apporter des compétences et connaissances transférables à d'autres situations.

#### Une approche globale et individualisée du candidat

- Une formation théorique et pratique adaptée à chaque élève
- Un accompagnement individuel tout au long de la formation
- Un lien permanent avec les référents sociaux ou emploi

#### Les prestations

Formations proposées par une équipe d'enseignants expérimentés et diplômés d'Etat :

- Formation au permis B (code et/ou conduite)
- Remis à niveau après l'obtention du permis B (réentraînement)
- Ateliers prévention des risques routiers ou sensibilisation au code de la route

#### Accès du candidat sur prescription

- Fiche de candidature à renseigner par le candidat et son prescripteur
- Entretien individuel en amont avec un conseiller mobilité possible
- Evaluation de départ code et/ou conduite obligatoire
- Décision et devis pour le candidat et son référent établi à l'issue de l'évaluation

Eligible au CPF \*



#### Une formation adaptée

- Le contenu de la formation est conforme au Référentiel d'Enseignement à la Mobilité Citoyenne (REMC).

#### Evaluation préalable

- 1 h d'évaluation en code et/ou en conduite
- Tarif : 50€/candidat
- Un devis est établi comprenant le nombre estimatif d'heures de formation

#### Formation au code de la route

- Tarif : 400€/an/candidat
- Cours de code dispensés par un enseignant : 3 cours de 2h/semaine en salle
- Apprentissages : vocabulaire spécifique, analyse et interprétation d'images, renforcement des connaissances générales du code de la route

\* Entrées et sorties permanentes : les délais d'accès sont plus ou moins longs en fonction du nombre de candidat en formation.

#### Les modalités d'évaluation

- Code de la route : évolution en fonction des séances en salle et via l'entraînement en ligne / passage de l'examen théorique général dans un centre agréé : 30€/passage
- Permis B (conduite) : lorsque le candidat est prêt, inscription et accompagnement à l'examen/ Tarif : 50€/passage

#### Documents administratifs nécessaires pour les examens du permis B

- Copie recto-verso de la pièce d'identité
- Copie du certificat de participation JAPD/JDC pour les 18-25 ans (ou attestation d'inscription ou d'exemption)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom ou attestation d'hébergement (+ copie recto-verso de la pièce d'identité de la personne qui héberge)
- Une e-photo agréée par l'Etat / ANTS

#### Actions récemment menées :

- « Auto-école sociale » dit « 20 permis » par le Conseil Départemental de l'Hérault
- Cours de code à la Maison d'Arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone (SPIP)
- Cours de code pour les Jeunes de la MLI de Sète (CCAS de Sète)
- Cours de code à l'ESAT Les Compagnons de Maguelone